AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1807
FR0000073298-FS0871

8 novembre 2023

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

IPSOS

(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 8 novembre 2023, la société par actions simplifiée DT & Partners[1] (35 rue du val de Marne, 75013 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, le 30 octobre 2023, le seuil de 10% du capital de la société IPSOS et détenir individuellement, à cette date et à ce jour, 4 406 988 actions IPSOS représentant 8 813 976 droits de vote, soit 10,20% du capital et 18,10% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuil d'une diminution du nombre total d'actions de la société IPSOS.

 À cette occasion, M. Didier Truchot n'a franchi aucun seuil et détient, au 30 octobre 2023 et à ce jour, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée DT & Partners qu'il contrôle, 4 702 669 actions IPSOS représentant 9 405 338 droits de vote, soit 10,88% du capital et 19,32% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
DT & Partners	4 406 988	10,20	8 813 976	18,10
Didier Truchot	295 681	0,68	591 362	1,21
Total Didier Truchot	**4 702 669**	**10,88**	**9 405 338**	**19,32**

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 VII du code de commerce, M. Didier Truchot, agissant de concert avec la société DT & Partners, souscrit la déclaration d'intention suivante pour les six mois à venir :

 - le seuil objet de la présente déclaration n'a pas fait l'objet d'un financement dans la mesure où ces pourcentages dans le capital de l'émetteur résultent uniquement du report chez IPSOS qui a procédé à l'annulation d'actions propres rachetées ;

 - M. Didier Truchot agit de concert avec la société DT & Partners, qu'il contrôle et dont il est président ;

 - DT & Partners envisage d'effectuer des achats de titres IPSOS ;

[1] Contrôlée par M. Didier Truchot.
[2] Sur la base d'un capital composé de 43 203 255 actions représentant 48 691 525 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- M. Didier Truchot, agissant de concert avec la société DT & Partners, n'envisage pas de prendre le contrôle de la société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce ;

- M. Didier Truchot, agissant de concert avec la société DT & Partners n'envisage pas de modifier la stratégie mise en œuvre par la société ;

- M. Didier Truchot, agissant de concert avec la société DT & Partners n'envisage pas de promouvoir l'une quelconque des opérations mentionnées à l'article 233-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;

- Ni M. Didier Truchot ni la société DT & Partners ne détient d'instrument ou est partie à des accords, mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

- Ni M. Didier Truchot ni la société DT & Partners n'est partie à un accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et les droits de vote de la société ;

- M. Didier Truchot, agissant de concert avec la société DT & Partners n'envisage pas de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance. »
